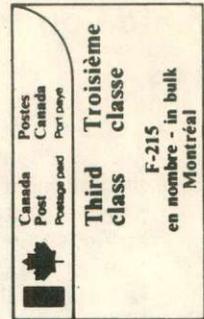




nouvelles csn

numéro 91

semaine du 4 au 10 novembre 1980



APPUYONS LES JOURNALISTES DE RADIO-CANADA — Les journalistes du service des nouvelles de Radio-Canada, en grève depuis le 30 octobre, invitent les syndicalistes, les hommes politiques, les journalistes, les professeurs, les intellectuels, les spécialistes à s'abstenir de toute participation aux émissions de Radio-Canada. Cet appel au boycott vise les réseaux français et anglais, tant à la radio qu'à la télévision.

DOSSIERS CSN, numéro 4 — Un nouveau dossier csn vient de paraître sur la tragédie de CPCV, qui fit deux morts, deux blessés et qui occasionna plus de 200 mises à pied.

NOUVEAUX EXÉCUTIFS

à la Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec :

président : Gérard Larivière
premier vice-président : André Lapointe
deuxième vice-président : Louise Rochon
secrétaire : Richard Lapointe
trésorier : Gilbert Baillargeon

à la Fédération nationale des communications :

président : Laval Leborgne
secrétaire : Georges Anger
trésorier : René Thibodeau
vice-président-e-s : Louis Champagne,
Richard L'Écuyer et Louise Surprenant.

PREMIÈRE RÉUNION DU SERVICE CONFÉDÉRAL DES GRÈVES — Le nouveau service confédéral des grèves a tenu sa première réunion le 12 novembre à Trois-Rivières ouest. Le but poursuivi par un tel service unifié est celui d'une meilleure coordination afin de développer un plus grand rapport de force avec les travailleurs et travailleuses en lutte.

RÈGLEMENT AU CULOTTIER... LES TRAVAILLEUSES DU ZELLERS-SEPT-ÎLES NE LÂCHENT PAS... LA FNEQ DÉNONCE LA LOI 113...

Montréal, le 5 novembre 1980 — SUITE AU DISCOURS INAUGURAL, LA CSN EST PRÊTE À FAIRE LE DÉBAT SUR LE DROIT DE GRÈVE ET LES SERVICES ESSENTIELS DANS LE SECTEUR PUBLIC — « La CSN est prête à faire le débat quant aux services essentiels à l'occasion des grèves dans le secteur public » a déclaré le président de la centrale, Norbert Rodrigue, après l'annonce de la convocation de la Commission parlementaire du travail qui sera chargée d'examiner ces questions. « Nous n'avons jamais refusé le débat autour de ces questions, a-t-il ajouté, et les expériences syndicales que nous avons vécues depuis près de vingt ans seront certainement utiles pour éclairer tous ceux qui sont touchés par ces questions et pour donner suite concrètement aux recommandations contenues dans le récent rapport du comité sur le maintien des services essentiels. »

Le président de la CSN s'est par ailleurs dit d'avis que le premier ministre Lévesque s'était beaucoup attardé sur un retour aux législations passées, en regard des problèmes actuels de la population, même si certaines mesures annoncées pouvaient susciter de l'intérêt, telles la transférabilité des fonds de pension, l'effort de \$ 100 millions pour la construction de logements ainsi que les mesures visant à ajuster les prestations aux accidentés du travail. Quant à l'annonce de la création d'un fonds minier, la CSN estime qu'il s'agit là d'une mesure qui sera bénéfique pour les travailleurs de ce secteur. Elle craint cependant qu'on ne vise que l'aspect compensation, alors qu'il apparaît de plus en plus urgent, face aux fermetures et aux mises-à-pied, de s'attaquer en priorité à l'aspect prévention et ce, pour tous les secteurs d'activités. D'autre part, le président de la CSN ne partage pas l'avis de M. Lévesque selon lequel l'introduction de la croissance économique zéro dans la fonction publique soit un pas vers l'humanisation des services. « C'est justement le fait d'avoir laissé aux institutions locales le soin d'administrer des budgets insuffisants qui a conduit à la réduction des postes d'emploi, des services, ce qui a occasionné une baisse de la qualité des soins dans les hôpitaux. » En ce qui a trait à l'aide à la construction navale, la CSN déplore l'absence de mesures précises qui auraient pour effet de relancer l'activité dans ce secteur. Actuellement, plus de 3500 travailleurs ont été mis-à-pied dans les deux plus importants chantiers maritimes québécois. « Nous trouvons curieux d'entendre le premier ministre vanter les réalisations des sociétés d'État, surtout la SGF, qui depuis un an a mis-à-pied 1700 travailleurs à Marine Industries à Sorel. » Au plan constitutionnel, le président de la CSN a fait remarquer qu'au-delà d'une unanimité formelle qui pourrait intervenir entre les partis politiques à l'assemblée nationale face au coup de force fédéral, le gouvernement serait mieux inspiré en recherchant un appui populaire en mettant de l'avant des propositions qui répondraient davantage aux besoins des travailleurs et des couches populaires.

□ □ □

L'agenda du mouvement

novembre

- 7-9 **SECSN** assemblée annuelle au 155 Charest, à Québec
- 12 **formation** la question nationale et le mouvement ouvrier en Écosse, Irlande, Pays basque et Belgique. Au 1601 Delorimier, de 18 h à 21 h
- 12-14 **FTPF** conseil fédéral, à Québec, au 155
- 14-16 **conseil central de Lanaudière** colloque sur la violence faite aux femmes, au cégep de Joliette
- 18 **comité inter-fédérations** réunion régulière du comité, au 1601, Montréal
- 19 **bureau confédéral CSN** au 1601, Montréal
- 20 **conseil confédéral CSn** à Montréal
- 20-22 **conseil central du sud-ouest** douzième congrès sous le thème **Unité, notre avenir**
- 20-23 **FNEQ** conseil fédéral, dans la région de Montréal
- 24-28 **FAS** conseil fédéral à Québec.
- 29 **FRAPRU** fête de solidarité, à Montréal, sous le thème : Des quartiers où nous pourrions rester
- 29-30 **confédération des syndicats nationaux**. Poursuite du congrès régulier de mai dernier. À Québec.

décembre

- 4-6 **FSMMP** bureau fédéral, à Montréal.

SESSIONS DE FORMATION POUR LES SALARIÉ-E-S CSN —

- 16-21 novembre : session d'arbitrage
- 30 novembre — 5 décembre : session sur la négociation

Pour vous inscrire, vous devez communiquer avec Céline Brochu à **286-2224**

* * *

LA GRÈVE EST ÉVITÉE CHEZ SICO —

Réunis en assemblée générale à Montréal, les travailleurs des usines Sico de Longueuil et Québec ont accepté le contrat tel que négocié entre la compagnie et leurs syndicats. C'est par vote secret que ceux de Québec (à 71 %) et ceux de Longueuil (à 94 %) se sont prononcés. Ils obtiennent ainsi de nombreuses améliorations sur leurs clauses normatives, notamment en ce qui concerne les préavis de mise-à-pied, les mesures disciplinaires ou administratives, les assurances, les sous-contracts. Quant à l'augmentation de salaires, elle sera de 1.64 \$ sur deux ans avec une clause d'indexation assurant l'enrichissement. Il s'agit d'un premier règlement sans lock-out ou grève.

Montréal, le 6 novembre 1980 — LA CSN ACCUEILLE AVEC INTÉRÊT LE REMANIEMENT MINISTÉRIEL — La CSN a réagi favorablement au remaniement ministériel annoncé par le premier ministre René Lévesque. Le président de la CSN, Norbert Rodrigue, a dit constater que les éléments davantage progressistes du cabinet s'étaient vu confier des responsabilités plus importantes. Il a donné en exemple les nominations de Pierre Marois au Travail où dit-il, son passé au contact des groupes syndicaux et populaires pourra lui être d'une grande utilité, dans un ministère où les problèmes sociaux se posent quotidiennement. Il a reconnu au ministre Camille Laurin une ouverture d'esprit qui devraient le servir dans ce gigantesque ministère qu'est l'Éducation. Au Développement social, Lise Payette pourra apporter une contribution valable en défendant les intérêts des hommes et des femmes, estime M. Rodrigue. Ce dernier a enfin souligné que les deux nouveaux membres du cabinet, Clément Richard et Gérald Godin, étaient eux aussi identifiés à la tendance progressiste du Parti québécois et que leur nomination pourrait renforcer cette position au sein du gouvernement.

□ □ □

Sept-Îles, le 7 novembre 1980 — LES TRAVAILLEURS DU ZELLERS NE SE LAISSERONT PAS ÉCRASER —

Jamais à Sept-Îles on n'avait vu un employeur pousser si loin les limites de l'arrogance et du mépris face aux travailleurs. Réunis en assemblée générale, les membres du syndicat des employés de Zellers (magasin 16) ont rejeté massivement les deux conditions que l'employeur avait soumises au porte-parole du syndicat comme conditions de ré-ouverture possible du Zellers de Sept-Îles. Les pourparlers de ré-ouverture avaient en effet repris suite aux pressions syndicales. Dans sa première condition, l'employeur demandait au syndicat de faire le ménage dans ses rangs, ce que le syndicat a catégoriquement refusé : l'employeur n'a pas à s'ingérer dans la vie interne du syndicat. Comme deuxième condition, l'employeur exigeait un contrat de travail de quatre ans, selon lequel ce seraient les offres déjà sur la table pour les trois premières années qui s'appliqueraient avec parité avec le magasin d'Alma pour la quatrième année, ce que les travailleurs et travailleuses auraient été prêts à accepter si l'employeur n'avait pas retiré son offre à la dernière minute.

□ □ □

Montréal, le 6 novembre 1980 — LA SITUATION SE CORSE DANS LES AFFAIRES SOCIALES, L'HÔPITAL DE VERDUN EN EST UN BON EXEMPLE —

En négociation locale depuis plus de six mois, le Syndicat des travailleurs (CSN) et celui des infirmières (CSN) du Centre hospitalier de Verdun n'ont pu que constater que rien ne progressait et qu'il leur fallait faire des moyens de pression. C'est pourquoi, après un premier débrayage ils viennent de tenir une manifestation devant les locaux du Centre hospitalier. Voici donc un résumé de la liste des problèmes vécus par ces travailleurs et travailleuses et leurs revendications :

- la parité salariale a été obtenue pour les préposés aux bénéficiaires masculins et féminins lors des dernières négociations provinciales. Or l'employeur local tente de modifier les tâches des employées féminines sous prétexte qu'elles ont maintenant la parité salariale. Le syndicat revendique une description de tâches distincte pour chaque groupe.
- les travailleurs s'opposent au minutage des tâches en milieu hospitalier, comme s'il s'agissait de traiter les patients comme des machines.
- ils revendiquent également un accroissement du personnel à l'urgence ainsi que des conditions plus humaines pour les patients qu'y s'y trouvent.
- enfin, l'employeur veut remettre en question plusieurs points déjà acquis dans la convention, tel le protocole de distribution alimentaire, tel une fin de semaine de congé sur deux ou d'autres points touchant les mises-à-pied, les listes de vacances, le temps supplémentaire ou la liste de rappel.

□ □ □

Montréal, le 7 novembre 1980 — **LA FNEQ DÉNONCE LA LOI SPÉCIALE FORÇANT LE RETOUR AU TRAVAIL DES ENSEIGNANTS DES VIEILLES FORGES ET DE CARIGNAN** — Au terme de l'étude en bureau fédéral du conflit des Vieilles Forges et de Carignan, la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ-CSN) dénonce vivement la loi 113 qui a forcé les enseignants des régionales des Vieilles Forges et Carignan à suspendre leur grève, en fixant l'interprétation patronale de l'entente nationale dans la loi. La loi 113, la Xe dans les lois spéciales adoptées par le présent gouvernement, nie le droit de grève, empêche des négociations locales sérieuses puisque les employeurs n'ont qu'à attendre la pression de l'opinion publique et l'action du gouvernement. Bien plus, elle permet au gouvernement d'intervenir par l'interprétation restrictive de l'entente nationale et de forcer ainsi les commissions scolaires à récupérer une partie du « trou » de \$ 500 millions. La FNEQ s'interroge fort sur le fait que cette loi spéciale soit passée presque sous silence dans la presse en général. Quand on sait que les batailles des enseignants de l'élémentaire-secondaire sur la tâche des enseignants n'en est pas une pour travailler moins, mais pour faire mieux leur travail difficile et important pour toute la société québécoise, on comprend mal qu'on puisse régler par une telle loi, une grève si majoritairement voulue que celle des enseignants des Vieilles Forges et Carignan. La FNEQ appui les enseignants de la CEQ et critique vertement la presse en général d'avoir fait peu état de la promulgation de cette loi et dénonce l'attitude du gouvernement du Québec dans ce conflit.

— dans le papier et la forêt —

LA CONCILIATION REPREND CHEZ ABITIBI-PRICE — C'est mercredi, le 12 novembre, qu'a repris la conciliation dans le dossier des usines Abitibi-Price au Saguenay/Lac Saint-Jean. Cette reprise fait suite à des assemblées générales d'information dans les syndicats de ces trois moulins à papier.

LES TRAVAILLEURS FORESTIERS DE GIRARDVILLE RÉAFFIRMENT LEUR MANDAT DE NÉGOCIATION — Réunis en assemblée générale le 6 novembre dernier, les forestiers de Girardville, en grève depuis le 12 août, ont fait le point sur le mandat de négociation de leurs représentants ainsi que sur l'attitude anti-syndicale de la compagnie Donohue. Ils ont ainsi condamné la compagnie pour l'utilisation d'injonctions et l'embauche de scabs et ils ont réaffirmé, par un vote de 83 %, le mandat donné à leur comité de négociation de négocier sur la base des demandes syndicales.

LE MESUREURS DE DOLBEAU REJETTENT LES OFFRES PATRONALES — Réunis en assemblée générale, les mesureurs de bois de la compagnie Domtar, à Dolbeau, ont rejeté unanimement les offres de la compagnie et donné à leur comité de négociation le mandat de négocier à partir des demandes syndicales initiales.

AGENDA — détails

NOVEMBRE-DÉCEMBRE : les mois du Salvador

Au Salvador, il y a longtemps que la répression est installée et le peuple n'a plus d'illusion sur la possibilité d'un processus démocratique pour l'accession au pouvoir. Celui-ci est en effet contrôlé depuis plus de 50 ans par les militaires, fidèles chiens de garde des 14 familles qui contrôlent l'économie du pays. C'est donc en armes que le peuple se défend. Pendant que l'armée est soutenue par les États-Unis d'Amérique, les forces populaires et révolutionnaires recherchent la solidarité internationale, principalement par une aide financière pour couvrir les frais de dépenses des représentants du Front démocratique révolutionnaire qui cherchent des appuis à travers le monde; puis en en parlant, afin que tous sachent ce que vit le peuple salvadorien. Au Québec, l'objectif de la CSN et de la CEQ est d'amasser 15 000 \$. Une tournée d'information sera organisée fin novembre-début décembre.

Pour l'aide, communiquez avec **CISO, 1601, Delorimier, Montréal H2K 2M5 (286-2020)**

LE 18 NOVEMBRE : Jan Kulakowski à la CSN pour parler de la Pologne

Le secrétaire général de la Confédération mondiale du travail (CMT), Jan Kulakowski, sera à Montréal du 17 au 19 novembre prochains. En plus d'informer la presse sur la situation en Pologne, il sera l'invité de la CSN et du conseil central de Montréal, qui invitent les militants à venir le rencontrer et discuter avec lui sur la situation en Pologne.

**au 1601, Delorimier, à 19 h 30
salle 1, au sous-sol.**

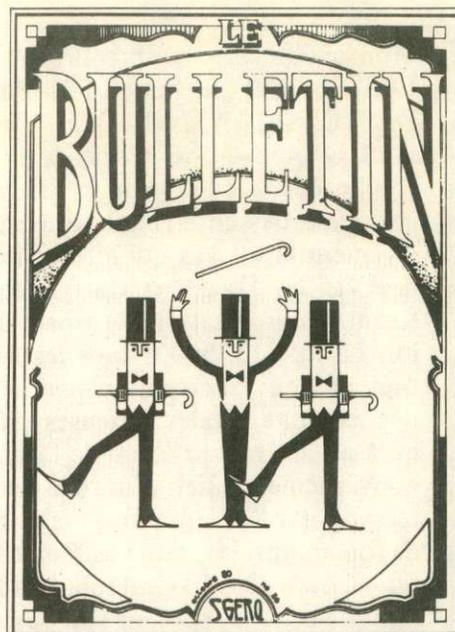
DU 20 AU 23 NOVEMBRE : le Théâtre du Quartier présente sa pièce sur les garderies

Ce spectacle a été produit en collaboration par le Théâtre de Quartier, le Regroupement des garderies du Québec et des militants-e-s du Syndicat de la musique (CSN). Il a été présenté pour la première fois le 8 mars dernier.

**au SPEC, 1691, boul. Pie IX, Montréal, à 20 h 30
prix d'entrée : 3 \$**

Montréal, le 7 novembre 1980 — **MARCEL PÉPIN VOIT L'AVENIR DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SOUS L'ANGLE DE LA CONFRONTATION** — Participant à un colloque portant sur l'avenir de la négociation collective, organisé par le Département des relations industrielles de l'Université de Montréal, Marcel Pépin a déclaré s'attendre à un fort durcissement de la part des employeurs. Parallèlement, a soutenu M. Pépin, il faut prévoir une vaste offensive du côté des syndicats pour une réduction du temps de travail. Ce dernier croit aussi que les luttes syndicales dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail seront de plus en plus fréquentes. D'autre part, la révolution qui s'amorce avec l'introduction des micro-processeurs risque d'entraîner des conséquences incalculables au plan de l'organisation du travail, les travailleurs risquant de devenir de simples « pousseurs de boutons ». M. Pépin a dit craindre que dans cette opération, les listes d'ancienneté soient attaquées, avec les conséquences que cela pourra entraîner. « Les changements n'arriveront pas toujours au moment du renouvellement de la convention collective et pendant la durée de la convention, les employeurs voudront se servir de leurs droits de gérance pour décider unilatéralement, ce qui est susceptible d'entraîner de durs conflits. » Marcel Pépin prévoit par ailleurs que dans l'avenir, les syndicats tenteront d'élargir à de plus grands ensembles les négociations, de façon à accroître leur efficacité dans la poursuite de nouveaux objectifs. Ce dernier s'attend de plus à ce que les problèmes spécifiques aux femmes sur le marché du travail feront l'objet de pressions syndicales davantage marquées. Le conseiller spécial à la CSN a dit espérer que le législateur aura la sagesse d'enlever les tribunaux et les magistrats du processus de la négociation collective, en particulier le recours à l'injonction. « Les employeurs, selon M. Pépin, ont sûrement assez de force pour ne pas avoir besoin des bras de la magistrature pour les soutenir ».

Trois-Rivières, le 4 novembre 1980 — **RÈGLEMENT DE LA GRÈVE AU CULOTTIER DE BATISCAN** — Les quelques 200 travailleurs et travailleuses des deux syndicats du Culottier de Batiscan, en grève depuis le 22 octobre, en sont venu-e-s à un règlement suite à une négociation intensive en fin de semaine. En lutte pour l'obtention de conditions de travail acceptables, ils ont obtenu gains de cause sur la majorité de leurs revendications : restriction des sous-contrats, protection contre les mises à pied, sécurité-santé, libertés syndicales et pause de 15 minutes. Au niveau salarial, des augmentations moyennes de un dollar l'heure pour la première année et de 50 sous pour la deuxième avec des vacances améliorées, des congés fériés et sociaux payés. Rappelons qu'il s'agit d'une première convention et que ces groupes sont syndiqués à la CSN depuis le 28 juin 1979 et que c'est par leur détermination que ces travailleurs et travailleuses du textile ont obtenu des gains importants dans un secteur où le plus souvent les conditions se résument au salaire minimum et aux cadences accélérées.



ERRATA : C'EST LE JOURNAL DE RADIO-QUÉBEC — Dans le numéro 90 de *Nouvelles csn*, nous disions que ce journal était celui des employés de Radio-Canada. Quelle erreur ! et mille excuses au syndicat général des employés de Radio-Québec, dont c'est le journal. Ce fut une sorte de lapsus.

...
TROIS-RIVIÈRES NEWSPRINT : LA NÉGOCIATION DOIT CONTINUER — Les travailleurs de cette imprimerie, réunis en assemblée générale le 2 novembre dernier, ont mandaté leur comité de négociation à retourner négocier, principalement sur les points suivants : la période de probation, le choix du médecin, le maintien du salaire en cas de changement de fonction, les vacances, l'augmentation salariale à taux fixe et la durée du contrat (un an et demi). C'est la première fois que ces travailleurs rejettent les offres de la compagnie. Le négociateur patronal est le célèbre anti-syndical Guy Letarte.

...
DEUX NOUVEAUX SYNDICATS ACCRÉDITÉS — Deux nouveaux syndicats ont reçu leur accréditation :
 • celui représentant les 116 employés de la Filature Plessis,
 • ainsi que celui représentant les 36 employés de Provigo distribution, de Victoriaville.

...
GRÈVE À LA CAISSE POP SAINT-ESPRIT DE VALLEYFIELD — Les travailleurs et travailleuses de la caisse populaire Saint-Esprit, à Valleyfield, ont décidé de sortir en grève le 6 novembre afin de hâter le règlement de leur convention collective sur les derniers points en litige : l'ancienneté, les salaires et la classification. Accrédité depuis mars dernier, ce syndicat en est à sa première négociation. Six rencontres de négociation avaient eu lieu.